



Règlement de l'inscription au Congrès annuel de l'AEC 2015

Frais d'inscription

Congrès annuel de l'AEC		
Catégorie	Règlement effectué avant le 1 ^{er} octobre	Règlement effectué après le 1 ^{er} octobre
Représentant d'une institution membre de l'AEC	€200 (+ 30€ en cas de participation au séminaire du pré-congrès MusiQuE)	€300 (+ 30€ en cas de participation au séminaire du pré-congrès MusiQuE)
Représentant d'institutions non-membres	€400	€500
Étudiant d'une institution membre de l'AEC	€150	€210
Autre étudiant	€200	€300

Les frais de participation couvrent :

- Les documents de conférence
- La participation à toutes les séances plénières et parallèles
- La participation à tous les moments de réseautage
- La traduction simultanée en anglais, français et allemand de toutes les séances plénières
- La possibilité d'afficher des brochures, des posters et autres documents d'information sur les établissements membres de l'AEC
- Les pauses café
- Deux dîners (jeudi 12 et samedi 14)
- Deux déjeuners (vendredi 13 et samedi 14)
- Concert organisé par l'établissement hôte
- L'aide du personnel de l'AEC

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés si le participant annule sa participation après le 1^{er} octobre

Coordonnées bancaires pour les règlements

BNP Paribas Fortis

Kantoor Sint-Amandsberg, Antwerpsesteenweg 242

9040 Sint-Amandsberg, Belgium

Account Holder AEC-Music

IBAN: BE47 0016 8894 2980

SWIFT/BIC Code: GEBABEBB

Lors du virement, merci d'indiquer clairement :

- **Le numéro de facture**

ou

- le code de l'événement (Congress 2015)
- le nom de famille du participant
- le nom de votre institution (le cas échéant)

Exemple : **Congress2015, Smith, Gotham Conservatory**